

ASSOCIATION PAYSAGE BROYE FRIBOURGEOISE

5^{ème} ASSEMBLEE ANNUELLE - 15 FEVRIER 2019 Procès-verbal de l'assemblée

Présents: Membres invités, Margaux Egli, Fritz Glauser et Frédéric Menetrey

Comité: Julien Cressier, Frédéric Jolliet, Fritz Schertenleib, Sébastien Bise, Pascal Chassot

Excusé : Yannick Bersier

Secrétaire: Luciane Lapierre

Lieu: Restaurant des Carabiniers à St-Aubin

Heure: 09h30

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2018
3. Rapport du président et informations générales
4. Comptes 2018
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Budget 2019
7. Comité : admissions et démissions
8. Divers

1. Accueil et salutations

F. Jolliet souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Il salue particulièrement la présence de M. Fritz Glauser président de l'UPF et de M. Frédéric Menetrey, Directeur. Il salue également Mme Margaux Egli du Service de l'agriculture (SAGri), en charge de la qualité au paysage pour le Canton de Fribourg.

F. Jolliet demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

Les scrutateurs suivants sont nommés : **Francis Collaud, Claude-Olivier Liniger et Daniel Spahr.**

2. Approbation du PV de l'assemblée du 28 février 2018

F. Jolliet demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du procès-verbal qui était disponible sur le site de l'UPF. Ce n'est pas le cas. **F. Jolliet** demande à l'assemblée d'approuver le PV par main levée.

Le PV de l'assemblée du 28 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du président et informations générales

F. Jolliet donne quelques informations sur la CQP Broye FR. L'enveloppe cantonale n'a pas augmenté et reste à 12,2 millions de francs pour le Canton de Fribourg. Le plafonnement des paiements directs CQP s'élève à 68.3% pour l'année 2018, en baisse de 5.3% par rapport à l'année précédente. La baisse devrait se poursuivre ces prochaines années jusqu'à atteindre environ 60% à la fin du projet en 2021. Pour l'instant la suite des projets est en consultation dans le cadre de la PA22.

Un projet pilote qui réunit les CQP Broye des cantons de Fribourg et de Vaud va être mis en route en 2019. Le comité se tient à la disposition du SAGri pour en faire partie.

ASSOCIATION PAYSAGE BROYE FRIBOURGEOISE

Présentation de Margaux Egli

Le projet de la Broye a reçu en 2018 une enveloppe de 2,014 millions de francs qui représentent 16% de l'enveloppe totale. A titre de comparaison, le projet Glâne-Sarine Lac a reçu 29% des contributions et le projet Gruyère-Veveyse 17%. Actuellement, 82% des exploitations du canton de Fribourg font partie d'un projet CQP avec 18'882 mesures inscrites dans la SAU contre 4'814 dans la région d'estivage.

Les mesures les plus populaires sont :

- la diversité des cultures
- la diversité dans les herbages
- l'entretien des haies
- l'entretien des arbres fruitiers haute-tige
- la pose de piquets en bois

Au niveau des contrôles, sur 370 exploitations contrôlées, 41 exploitations avaient des manquements.

La nouvelle politique agricole PA22 qui est en consultation jusqu'à la fin du mois de mars prévoit des changements au niveau des projets CQP qui seront joints aux projets de réseaux écologiques, d'améliorations foncières et d'utilisation des ressources pour former la **SAR : stratégie agricole régionale**. Les périmètres ne sont pas encore définis, mais il y aura des fusions et des adaptations. Le financement sera réparti entre la Confédération (70%) et les cantons (30%). Cette nouvelle clef de répartition fera l'objet de négociations entre les cantons et la Confédération. La région de la Broye fera office de projet pilote sous le contrôle de Mme Sophie Ortner du SAgri. Un rapport final est attendu en 2021 pour chaque projet, mais il ne devrait pas être trop détaillé. Plus d'informations seront disponibles en septembre lors de la journée paysage d'Agridea.

Question : les projets de CQP iront jusqu'en 2021 ?

Réponse : oui

Question : que fera-t-on du solde des cotisations ?

Réponse : Les cotisations d'entrée ont été prélevées par la fédération des associations pour la promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC) lors de l'entrée des membres dans le projet. A la fin du projet, un décompte devra être établi par la FAPPAC. Une discussion devra être menée en collaboration avec les délégués quant à la suite à donner au projet inter cantonal Broye FR et VD.

Question : lors de la journée des réseaux écologiques, l'OFAG a mentionné que les réseaux iraient jusqu'en 2024, qu'en est-il de la fusion avec les projets CQP ?

Réponse : pas d'information.

4. Comptes 2018

F. Jolliet passe la parole à Fritz Schertenleib pour la lecture des comptes.

Le solde en caisse étant suffisamment élevé, il a été décidé de ne pas demander de cotisation en 2018 et en 2019. L'exercice boucle donc sur une perte de Fr. 3'326.00 pour un total des produits et des charges de Fr. 7'691.65.

La lecture des comptes n'amène pas de question particulière.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

F. Jolliet passe la parole à Laurent Overney pour le rapport des vérificateurs. Les comptes ont été vérifiés le 12 février 2019 par MM Jean-Paul Rey et Laurent Overney. Les vérificateurs soutiennent la décision du comité de ne pas demander de cotisation. Ils relèvent l'excellente tenue des comptes par Fritz Schertenleib et invitent l'assemblée à les accepter tels que présentés.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

ASSOCIATION PAYSAGE BROYE FRIBOURGEOISE

6. Budget 2019

F. Jolliet passe la parole à Fritz Schertenleib pour la lecture du budget 2019.

Comme il n'y aura aucune rentrée cette année encore, il est prévu de boucler le budget avec une perte de Fr. 4'015.00 qui est assumée par le capital à disposition.

Le budget 2019 est approuvé tel que présenté.

7. Comité, admissions, démissions

Jocelyne Cotting ayant quitté son poste à l'UPF, elle n'est plus secrétaire de l'Association. **F. Jolliet** la remercie au nom du comité pour tout le travail effectué et lui souhaite plein succès pour la suite de sa carrière. Mme Luciane Lapiere, biologiste à l'UPF, la remplace.

Sébastien Bise a annoncé sa démission du comité en date du 29 février 2019 pour raisons professionnelles et familiales. **F. Jolliet** le remercie chaleureusement pour son engagement. Selon l'article 16 des statuts de l'Association, le comité doit être composé d'au moins 3 membres. En conséquence, le comité propose de rester à 5 membres jusqu'à la fin du projet en 2021.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Divers

Julien Cressier remercie chaleureusement le président du comité pour son engagement dans ce projet.

Applaudissements nourris pour tous.

Le président clôt l'assemblée à 10h05.

Granges-Paccot, le 25 février 2019

Le Président

La Secrétaire

Frédéric Jolliet

Luciane Lapiere